

Modèle transparence

Module : Perception des recettes et qualité des données

Couvrant les Exigences : Divulcation exhaustive des taxes et des recettes, (4.1), Niveau de ventilation (4.7), Ponctualité des données (4.8), Qualité des données (4.9) et Coût des projets (4.10).

Secteur couvert par ce modèle : ☐ Pétrole et gaz OU ☐ Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 2019

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour ☐ un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU ☒ la Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Ce module aborde un élément fondamental de l'ITIE, à savoir la divulgation des paiements et des recettes provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière (Exigence 4.1). L'objectif est de donner au public un panorama complet des montants que versent les entreprises extractives en impôts, redevances et autres paiements, et des montants perçus par les agences gouvernementales. Pour ce faire, il est essentiel de définir la matérialité des recettes et des entreprises. Lorsque les recettes sont perçues au niveau du projet, elles doivent être ventilées par projet (Exigence 4.7). Cela permet au public d'avoir une compréhension des sommes que génère chaque projet d'extraction et d'identifier les risques tels que l'évasion fiscale et la manipulation des prix de transfert. Pour que ces données soient utilisables, elles doivent être ponctuelles (Exigence 4.8) et fiables (Exigence 4.9). Les données sur les paiements des entreprises et les recettes publiques doivent faire l'objet d'un audit crédible et indépendant, conforme aux normes internationales d'audit. Outre ces flux, la Norme ITIE 2023 inclut désormais une exigence de divulgation des informations relatives aux coûts des projet (Exigence 4.10), qui ont un effet direct sur les revenus que le gouvernement peut percevoir. Il convient de noter qu'en vertu de l'Exigence 4.9, la Norme ITIE 2023 élargit l'objectif consistant à s'assurer de la confiance des parties prenantes en la fiabilité des données, qu'il s'agisse de données financières ou de tout autre type de données provenant de l'industrie extractive relevant de la Norme ITIE.¹

¹ À ce titre, les questions concernant l'exhaustivité, la fiabilité et la ponctualité sont intégrées dans tous les autres modèles de transparence.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C4) est que le groupe multipartite mène une **autoévaluation** du respect des exigences de l'ITIE concernant la composante « Perception des recettes et qualité des données » couvrant les Exigences 4.1, 4.7, 4.8, 4.9 et 4.10. Étant donné que les informations sont évaluées *par secteur [si le pays a deux secteurs]*, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Le modèle est structuré en fonction des Exigences. Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au secrétariat national de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

Exigence 4.1. Divulgence exhaustive des taxes et des recettes	4
I. Ressources	4
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	4
III. Autoévaluation	4
Détenteurs de l'information	5
Exigences techniques	12
Objectif sous-jacent	13
Conclusion	13
IV. Retour du Secrétariat International	15
Exigence 4.7 Niveau de ventilation	15
I. Ressources	15
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	15
III. Autoévaluation	15
Détenteurs de l'information	15
Exigences techniques	17
Objectif sous-jacent	18
Conclusion	18
IV. Retour du Secrétariat International	19
Exigence 4.8 Ponctualité des données	19
I. Ressources	19
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	19
III. Autoévaluation	19
Exigences techniques	20
Objectif sous-jacent	20
Conclusion	21
IV. Retour du Secrétariat International	22
Exigence 4.9 Qualité des données	22
I. Ressources	22
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	22
III. Autoévaluation	22
Détenteurs de l'information	22
Exigences techniques	26
Objectif sous-jacent	27
Conclusion	27
IV. Retour du Secrétariat International	29
Exigence 4.10 Coûts des projets	29
I. Ressources	29
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	29
III. Autoévaluation	29
Détenteurs de l'information	29
Exigences techniques	34
Objectif sous-jacent	35
Conclusion	35
IV. Retour du Secrétariat International	37
Pour la Validation : signature du GMP	

Exigence 4.1. Divulgation exhaustive des taxes et des recettes

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)
- Note d'orientation : [définition de la matérialité, des seuils de déclaration et des entités déclarantes, délimitation du périmètre de rapportage ITIE.](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Divulgation des paiements et des recettes 4.1.a, b, d	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est responsable de la collecte et de la publication d'informations concernant tous les paiements et revenus matériels dans le secteur Choose an item. ?	Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) à travers le Secrétariat Exécutif de l'ITIE et le BSD du MMG
Paiements des entreprises 4.1.a, d	Quelles entreprises du secteur Choose an item. couvertes par le processus de déclaration ITIE sont tenues d'effectuer des paiements au gouvernement, et où peut-on consulter ces informations ?	Toutes les entreprises enregistrées au CPDM sont couvertes par le processus de déclaration ITIE et sont tenue d'effectuer des paiements aux régies financières du Gouvernement où on peut les consultés.

États financiers audités 4.1.e	Quelles entreprises ont publié leurs états financiers audités ou leurs principaux éléments et où le public peut-il consulter ces informations ?	Toutes les entreprises qui gèrent le patrimoine de l'Etat et les régies financières publient leurs états financiers audités qui sont disponibles à la cour des Comptes de l'Etat qui est chargé de les auditer et produire un rapport.
Déductions et incitations fiscales 4.1.e	Quelles entreprises ont bénéficié de déductions et d'incitations fiscales pendant la période couverte par ce modèle ? Où le public peut-il consulter ces informations ?	Indiquer l'entreprise, les déductions ou incitations applicables correspondant à l'entreprise, et préciser où ces informations peuvent être consultées par le public. Ajouter les liens vers des sites internet le cas échéant.

Choose an item.

Exigences techniques

Exigé	4.1.b – Divulgence complète des recettes extractives par le gouvernement
Disponibilité	Le gouvernement publie-t-il le montant des <u>recettes totales</u> qu'il reçoit des compagnies pétrolières, gazières et minières ? ☒ Oui ☐ Non Ces recettes sont-elles ventilées par flux de recettes ? ☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement Si la réponse est « partiellement », quels flux de recettes n'ont <u>pas été ventilés</u> ? Expliquez : Si la réponse est <u>non ou partiellement</u>, est-ce en raison d'obstacles pratiques ou juridiques importants ? ☐ Oui ☐ Non Expliquez : Où trouver l'intégralité des recettes publiques ventilées par flux de recettes ? Divulgations systématiques : Ministère de l'Economie et des Finances « Trésor » et les Rapports ITIE du SE de l'ITIE ET / OU Autres sources : Modèle de données résumés de l'ITIE pour l'année examinée, étude de cadrage ou rapport final de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Exigé 4.1.c – Seuil de matérialité et liste des flux de paiements significatifs, entreprises

Définition de la matérialité Le GMP a-t-il défini quels flux de paiements et recettes sont applicables au secteur extractif ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il défini un seuil de matérialité pour les flux de paiements ?

☒ Oui ☐ Non

Le MSG a-t-il convenu d'une définition de la matérialité et d'un seuil de matérialité pour les entités déclarantes ?

☒ Oui ☐ Non

Indiquez les autres options envisagées et les considérations relatives au seuil de matérialité convenu. Par exemple, le GMP peut appliquer des seuils de matérialité différents pour des flux de recettes différents, c'est-à-dire s'il estime qu'il est important de mener un débat public malgré un montant relativement faible par rapport aux revenus totaux.

Précisez.

Où peut-on trouver la définition et la liste des flux de paiement applicables, les seuils de matérialité pour les flux de paiement au cours de la période examinée :

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org)

ET / OU

Autres sources : étude de cadrage ou rapport final de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver la liste des entités déclarantes (entreprises et gouvernement) ?

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org) /Rapports ITIE

ET / OU

Autres sources : Modèle de données résumés de l'ITIE pour l'année examinée, étude de cadrage ou rapport final de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Exigé 4.1.a et 4.1.d. – Divulgence des paiements et des recettes

Disponibilité Les informations suivantes sont-elles disponibles ?

- Les paiements significatifs des entreprises au gouvernement sont-ils tous divulgués au public ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est non ou partiellement, précisez quels paiements n'ont pas été divulgués : précisez

Si la réponse est non, (c'est-à-dire que les entreprises n'ont pas divulgué les paiements), est-ce parce que le GMP a convenu qu'une divulgation unilatérale serait effectuée par le gouvernement ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez (facultatif) :

- Les recettes significatives perçues par le gouvernement ou en son nom sont-elles toutes divulguées au public ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est non ou partiellement, précisez quels flux de paiements n'ont pas été divulgués : précisez

Si la réponse est non, (c'est-à-dire que les entreprises n'ont pas divulgué les paiements), est-ce parce que le GMP a convenu qu'une divulgation unilatérale serait effectuée par les entreprises ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez (facultatif) :

Où trouver la publication de tous les paiements significatifs effectués par les entreprises ?

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org), le BSD/MMG et les régies financières de l'Etat au MEF et le MDB

ET / OU

Autres sources : Modèle de données résumés, rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Où trouver la publication de tous les paiements significatifs reçus par le gouvernement ?

Divulgations systématiques site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org), le BSD/MMG et les régies financières de l'Etat au MEF et le MDB

ET / OU

Autres sources : Modèle de données résumés, rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Évaluation de l'exhaustivité

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les paiements significatifs effectués par les entreprises sont incomplets (la liste des paiements ou des entreprises est incomplète) ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, est-ce en raison de :

- i. Déclarations erronées ou omissions de paiements significatifs ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

ii. Omission d'entreprises significatives ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez :

Si la réponse est oui à l'une des questions ci-dessus, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez :

Les parties prenantes considèrent-elles que les recettes significatives perçues par le gouvernement sont incomplètes ?

Si oui, est-ce en raison de :

i. Déclarations erronées ou omissions de paiements significatifs ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez :

ii. Omission d'entité gouvernementale ?

☐ Oui ☒ Non

Si la réponse est oui à l'une des questions ci-dessus, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez

Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des paiements et des recettes.

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

S'il y a des omissions ou des déclarations erronées, ont-elles une incidence sur l'exhaustivité des divulgations ?²

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité des données relatives aux recettes et aux paiements (source) ?

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org)

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc. La déclaration d'exhaustivité peut être regroupée avec une déclaration concernant la fiabilité des données de recettes (cf. 4.9)

Attendu

4.1.a – Divulgations régulières

Disponibilité

Le gouvernement divulgue-t-il régulièrement³ les informations requises dans le cadre des déclarations du gouvernement ?

☒ Oui ☐ Non

Les entreprises divulguent-elles régulièrement les informations requises dans le cadre des déclarations des entreprises ?

☒ Oui ☐ Non

Si la réponse est non aux deux questions, le GMP a-t-il discuté de la divulgation régulière (systématique) des paiements et des recettes ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ?

procès-verbaux des réunions du GMP du

Si les paiements et recettes sont régulièrement divulgués, les informations sont-elles regroupées⁴ ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui :

Où ces divulgations régulières sont-elles regroupées ?

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org)

² Avec une référence à l'objectif de couverture que le GMP a fixé lors de la définition du périmètre.

³ Divulguer régulièrement signifie que l'entité déclarante communique ces informations de manière systématique, conformément aux termes de la loi.

⁴ C'est-à-dire que les données publiées régulièrement sur les paiements des entreprises et les recettes publiques sont regroupées dans un récapitulatif.

ET / OU

Autres sources : rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Les rapports ITIE prennent-ils en compte les préoccupations relatives aux lacunes et à la qualité des données des divulgations régulières ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, où peut-on trouver cette information ? Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Attendu

4.1.e – États financiers audités

Disponibilité

Les entreprises déclarantes divulguent-elles leurs états financiers audités ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est « non » ou « partiellement », les principaux éléments de ces états financiers (bilan, compte de résultat, flux de trésorerie, taux d'imposition effectif) sont-ils disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les états financiers ou leurs principaux éléments ?

Divulgations systématiques : site internet www.itie-guinee.org

ET / OU

Autres sources : Modèle de données résumés, rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Si les entreprises n'ont pas publié leurs états financiers, où peut-on trouver confirmation que cette question a été discutée au sein du GMP ?

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ? Procès-verbaux des réunions du GMP (lien), rapport de progrès annuel, ou document similaire

☐ Pas de discussion sur la publication par les entreprises de leurs états financiers

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles les informations sur les états financiers audités comme incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Les paiements significatifs des entreprises sont ...

Incomplets (certaines entreprises ne divulguent pas)	Peu fiables (peu plausibles)	Obsolètes (ne sont plus à jour)
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

Précisez :

OU

☐ Aucun examen de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des états financiers des entreprises n'a été entrepris au cours de la période examinée.

Si un examen a été effectué et que les parties prenantes considèrent qu'il existe des lacunes, celles-ci ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des états financiers audités ou de leurs principaux éléments :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

4.1.e – Déductions et incitations fiscales

Disponibilité

Les informations sur les déductions et incitations fiscales accordées aux entreprises au cours de la période examinée sont-elles disponibles ?

☐ Oui ☒ Non ☐ Partiellement

OU

☒ Aucune entreprise n'a bénéficié de déductions ou d'incitations fiscales au cours de l'année examinée.

Précisez, par exemple, si le GMP a envisagé d'examiner la question des incitations ou déductions fiscales (inclure la date de la réunion et le lien vers le procès-verbal, s'il est disponible), ou indiquez toute autre piste de réflexion sur ce sujet.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Si les informations sur les déductions et incitations fiscales pour les entreprises ont été publiées, certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles que ces informations sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Incomplets (certaines entreprises ne divulguent pas)	Peu fiables (peu plausibles)	Obsolètes (ne sont plus à jour)
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

Précisez :

Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation **des déductions et incitations fiscales**.

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer des divulgations exhaustives des paiements des entreprises et/ou des recettes publiques issus des secteurs pétrolier, gazier et minier, en tant que base pour une compréhension publique détaillée de la contribution des industries extractives aux recettes publiques.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que les données sur les paiements et les recettes sont exhaustives et permettent ainsi au lecteur d'avoir une image complète des recettes totaux reçues en provenance du secteur ? Le GMP considère-t-il que les informations sont publiées de manière compréhensible ?

☒ Oui ☐ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

2. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

☒ Oui ☐ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

3. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des données relatives aux paiements et aux recettes ? Dans quel but ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

4. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☒ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Expliquez

IV. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.1.b – Divulgence complète des recettes extractives par le gouvernement <i>Exigé</i>	Le gouvernement a fourni des divulgations complètes, y compris des divulgations unilatérales (section 7.5.1).
4.1.c – Seuil de matérialité et liste des flux de paiements significatifs, entreprises <i>Exigé</i>	Section 5.1.1 : Pour les entreprises, le seuil de matérialité a été fixé à 72 milliards de GNF... Cela a conduit à la sélection de 13 sociétés minières.
4.1.a et 4.1.d. – Divulgence des paiements et des recettes <i>Exigé</i>	La section 6.1.2 semble présenter tous les revenus perçus par le gouvernement et ventilés par flux de revenus.

4.1.a et 4.1.d. – Évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité <i>Exigé</i>	Section 7.4 (tableau 105) et section 6.2 : évaluation des omissions gouvernementales et des sociétés. Toutes les entreprises ont soumis leurs formulaires de déclaration ; les déclarations étaient complètes selon l'Administrateur Indépendant (section 2.5.1).
4.1.a – Divulgations régulières (systématiques) <i>Attendu</i>	Non
4.1.e – États financiers audités <i>Attendu</i>	Les états financiers semblent avoir été uniquement publiés par les entreprises d'Etat pas par les autres entreprises du Périmètre. Le GMP pourrait-il demander aux entreprises de partager leurs états financiers pour publication comme l'a fait l'ITIE Sénégal sur son portail Dashboard – Données Ouvertes ITIE Sénégal
4.1.e – Déductions et incitations fiscales <i>Encouragé</i>	Non documenté.
Objectif sous-jacent	
Données sur les détenteurs de l'information	
Sur la disponibilité (générale) des divulgations systématiques	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations (innovations, progrès ou régression par rapport aux Validations précédentes)	

Exigence 4.7 Niveau de ventilation

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [Déclarations par projet](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
4.7.a	Quelle entité gouvernementale conserve ou recueille les informations sur les recettes perçues ou déclarées par niveau de projet ?	Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée Indiquer la source pour ces informations : Rapports ITIE

Exigences techniques

Exigé	4.7 – Niveau de ventilation
Définition	Le GMP a-t-il convenu d'une définition de ce qu'est un « projet » ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, est-il conforme à la définition de l'ITIE d'un projet⁵ ?

☒ Oui ☐ Non

Expliquez :

Le GMP a-t-il établi une liste de projets dans lesquels les entreprises matérielles sont engagées ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il identifié les flux de recettes prélevés par niveau de projet ?

☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la définition, la liste des projets et les flux de recettes prélevés par niveau de projet ?

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-gunee.org](http://www.itie-gunee.org)

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Disponibilité
de données
ventilées

Les données financières de l'ITIE sont-elles ventilées par :

- projet

☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est « partiellement », préciser quels flux de recettes n'ont pas été ventilés par projet.

Précisez

- entreprise

☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est « partiellement », préciser quels flux de recettes n'ont pas été ventilés par entreprise.

Précisez

- entité gouvernementale

☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est « partiellement », préciser quels flux de recettes n'ont pas été ventilés par entité gouvernementale

- flux de recettes

⁵ Un « projet » désigne les activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou accord juridique similaire, et constituent la base des obligations de paiement envers un gouvernement. Néanmoins, s'il existe une multiplicité de contrats étroitement liés entre eux, le groupe multipartite doit identifier clairement et documenter les cas dans lesquels il s'agit d'un seul et même projet.

☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Si la réponse est « partiellement », précisez :

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la ventilation dans les divulgations publiques des paiements versés par les entreprises et des recettes publiques issues des secteurs pétrolier, gazier et minier, permettant au public d'évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement peut assurer un suivi de ses recettes, conformément à son cadre juridique et fiscal. Il s'agit également de comprendre si le gouvernement perçoit la part qui lui revient de chaque projet extractif.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que les données financières de l'ITIE sont suffisamment détaillées pour permettre au public d'évaluer dans quelle mesure le gouvernement perçoit la part qui lui revient pour chacun des projets extractifs ?

☒ Oui ☐ Non

Si non, précisez :

2. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des données relatives aux paiements et aux recettes sur un projet spécifique ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

3. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

4. Les données sont-elles disponibles en format ouvert ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des aspects techniques et de l'objectif, quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0)
 ☐ faible (25)
 ☐ limité (50)
 ☐ bon (70)
☒ très bon (90)
☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Expliquez

IV. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.7 Niveau de ventilation Exigé	La section 3.3 indique que les revenus doivent être ventilés par projet, cependant, tous les paiements ont été divulgués au niveau de l'entreprise.
4.7 Définition de « projet » Exigé	La section 3.3 indique que le Groupe multipartite a adopté une définition d'un projet et fait référence à un permis d'exploitation minière ou à une concession minière. Même si le Groupe multipartite a adopté la définition du projet, il n'y a pas eu de désagrégation des revenus par projet. Il n'est pas clair si le Groupe multipartite a identifié les flux de revenus qui devraient être déclarés par projet
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données au niveau du projet lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques de données par niveau de projet	
Sur la ponctualité des divulgations de données par niveau de projet	

Sur le format (ouvert ou non) des divulgations de données par niveau de projet	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Exigence 4.8 Ponctualité des données

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collègues peuvent être documentés dans le formulaire.

Exigences techniques

Exigé	4.8.a – Période couverte par les divulgations de l'ITIE
<i>Disponibilité</i>	Le GMP a-t-il convenu de l'année fiscale couverte par les divulgations de l'ITIE ? ☐ Oui ☐ Non
Exigé	4.8.b – Ponctualité
	Les données ne doivent pas porter sur des années fiscales antérieures aux deux dernières années fiscales écoulées ; remplissent-elles cette obligation ? ☐ Oui ☐ Non

Attendu 4.8.a – Publication des informations de manière régulière et en temps voulu

Les divulgations sur les paiements et les recettes sont-elles récentes et dans quelle mesure ?

Expliquez, par exemple, si les divulgations se font par déclaration électronique, depuis quand cette pratique a cours. Vous pouvez éventuellement fournir des liens vers des divulgations spécifiques récentes.

Ces divulgations sont-elles régulières, c'est-à-dire publiées à intervalles fixes ?

☐ Oui ☐ Non

Autres commentaires :

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer une ponctualité suffisante des divulgations publiques des paiements effectués par les entreprises et des recettes publiques issues des secteurs pétrolier, gazier et minier pour pouvoir informer le débat public et l'élaboration des politiques.

Utilisation de l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les divulgations ont lieu avec une ponctualité suffisante pour pouvoir informer le débat public et l'élaboration des politiques ?

Oui ☐ Non

Si non, précisez :

2. Le GMP a-t-il exploré des pistes pour des déclarations ITIE « en temps réel » ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [Exigences techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0)

☐ faible (25)

☐ limité (50)

☒ bon (70)

☒ très bon (90)

☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Expliquez

IV. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.8.a – Période couverte par les divulgations de l'ITIE Exigé	1 ^{er} janvier -31 décembre 2022
4.8.b – Ponctualité des divulgations (24 mois maximum) Exigé	Oui le Rapport 2022 a été publié le 31 décembre 2024
4.8.a – Publication des informations de manière régulière et en temps voulu Attendu	Oui les informations sont publiées annuellement
Objectif sous-jacent	
Autres observations	

Exigence 4.9 Qualité des données

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [qualité des données et vérification des données sur les recettes et des autres données](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
4.9.a.b	Quelle (ou quelles) entité gouvernementale fournit des garanties sur les données sur les <u>recettes</u> extractives ?	La cour des Comptes de Guinée
4.9.c	Données hors recettes extractives : Quelle (ou quelles) entité gouvernementale fournit des garanties sur les données hors recettes extractives (Exigences 2, 3, 5 et 6) ?	La cour des Comptes de Guinée

Exigences techniques

Exigé

4.9.c – Procédure assurant la qualité et l'assurance des données

Disponibilité

Le GMP a-t-il convenu d'une procédure relative à la qualité et l'assurance des données ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle des procédures standard suivantes, approuvées par le Conseil d'administration, a été adoptée par le GMP ? Cocher une case.

☒ Rapprochement

☐ Approche fondée sur les risques

Si le GMP a opté pour le rapprochement :

Le GMP a-t-il entrepris les actions suivantes conformément aux nouveaux [Termes de référence pour le rapportage](#) ?

- Le GMP a-t-il enquêté sur les écarts et répondu aux erreurs et omissions détectées ?

☒ Oui ☐ Non

Quelles ont été les conclusions de cette enquête ?

- Y a-t-il une déclaration catégorique de l'entité effectuant le rapprochement sur l'exhaustivité et la fiabilité des données relatives aux recettes extractives du gouvernement ?

☒ Oui ☐ Non

- Si toutes les entreprises disposent d'états financiers audités, y a-t-il une attestation de la direction des entreprises confirmant que les données fournies dans leurs modèles de déclaration ITIE sont cohérentes ou correspondent à leurs états financiers audités ?

☒ Oui ☐ Non

- À défaut, si les entités déclarantes significatives ne disposent pas d'états financiers audités pour la période examinée, toutes les entités gouvernementales et entreprises extractives significatives ont-elles soumis leurs modèles de rapport certifiés par un auditeur externe (pour les entreprises) ou par l'Institution Supérieure de Contrôle (pour les entités gouvernementales) ?

☒ Oui ☐ Non

Si le GMP a opté pour le rapprochement, a-t-il entrepris les actions suivantes conformément aux nouveaux [Termes de référence pour le rapportage](#) ?

Étape 1 : Évaluation du risque ☐ Oui ☐ Non

Étape 2 : Stratégie de vérification ☐ Oui ☐ Non

Étape 3 : Mise en œuvre de la stratégie de vérification ☐ Oui ☐ Non

Si le GMP a appliqué l'une de ces procédures, a-t-il :

- documenté le raisonnement derrière l'adoption de cette procédure ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver la procédure adoptée ? par exemple : lien vers le site internet de l'ITIE, page du rapport de cadrage

- convenu de modèles de déclaration ?

☐ Oui ☐ Non

- attesté qu'il n'y a pas eu d'écart par rapport à la procédure convenue ?

☐ Oui ☐ Non

Si le GMP n'a pas adopté le rapprochement ni l'approche fondée sur les risques pour assurer la qualité des données, expliquez son approche relative à l'assurance de la qualité des données.

Expliquez :

Le GMP a-t-il demandé au Conseil d'administration d'approuver cette procédure au préalable ?

☐ Oui ☐ Non

Exigé	4.9.a – Examen et évaluation des mécanismes d'audit et d'assurance
-------	--

Évaluation des mécanismes d'audit et d'assurance

Le GMP a-t-il examiné les procédures d'audit et d'assurance pour les entités gouvernementales significatives incluses dans le périmètre de déclaration de l'ITIE ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il évalué si les recettes publiques divulguées font l'objet d'un audit crédible et indépendant, selon les normes d'audit internationales ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il examiné les procédures d'audit et d'assurance pour les entreprises significatives incluses dans le périmètre de déclaration de l'ITIE ?

☒ Oui ☐ Non

Le GMP a-t-il évalué si les entreprises font l'objet d'un audit crédible et indépendant, selon les normes d'audit internationales ?

☒ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les évaluations des procédures d'audit et d'assurance et les normes d'audit ? Les Rapports ITIE sur le site : itie-guinée.org

Attendu 4.9.b – Les divulgations du gouvernement et des entreprises font l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales

Il est attendu du gouvernement et des entreprises que leurs divulgations fassent l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales. L'évaluation est couverte par l'Exigence 4.9.a. (voir ci-dessus).

Le GMP a-t-il fourni une explication des procédures d'audit et d'assurance sous-jacentes auxquelles les données relatives aux recettes publiques ont été soumises ?

☐ Oui ☒ Non

Le GMP a-t-il fourni une explication des procédures d'audit et d'assurance sous-jacentes auxquelles les données relatives aux entreprises ont été soumises ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, la documentation à l'appui est-elle accessible au public ?

☐ Oui ☒ Non

Où peut-on trouver l'explication des procédures d'audit et d'assurance ?
Divulgations systématiques, généralement par les détenteurs de l'information : site internet www. ou rapport

Divulgations ITIE : par exemple, page d'un Rapport ITIE

L'évaluation des procédures d'audit et d'assurance a-t-elle conclu que les entités gouvernementales sont soumises à un audit crédible et indépendant, selon les normes internationales d'audit ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Détails supplémentaires concernant l'évaluation :

L'évaluation a-t-elle conclu que les entreprises sont effectivement soumises à un audit crédible et indépendant, selon les normes d'audit internationales ?

☒ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Détails supplémentaires concernant l'évaluation (facultatif)

Si le GMP n'a pas procédé à une telle évaluation, est-ce en raison d'obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations, ou indiquez un lien où l'on peut consulter l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité, par exemple une étude, extrait de rapport de l'ITIE (année, numéro de page), etc.

Encouragé 4.9.c – Procédure pour la fiabilité des données hors recettes

Le GMP a-t-il convenu d'une approche sur la fiabilité des données pour la divulgation d'informations autres que les recettes, conformément aux Exigences 2, 3, 5 et 6 de l'ITIE ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez : par exemple pour les données de production ou d'exportation.

Si oui, où peut-on consulter l'approche sur la fiabilité des données, conformément aux Exigences 2, 3, 5 et 6 de l'ITIE ?

Par exemple, lien vers un site internet de l'ITIE, étude de cadrage, extrait de rapport de l'ITIE (numéro de page)

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer que des mesures appropriées ont été prises pour garantir la fiabilité des divulgations des paiements effectués par les entreprises et/ou des recettes publiques issues des secteurs pétrolier, gazier et minier. L'objectif est que l'ITIE contribue au renforcement des systèmes et pratiques d'audit et d'assurance réguliers des gouvernements et des entreprises, afin que les parties prenantes puissent compter sur la fiabilité des données financières sur les paiements et les recettes et des autres données de l'industrie extractive.

Utilisation de l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les divulgations sont suffisamment fiables pour éclairer le débat public et l'élaboration des politiques ?

☒ Oui ☐ Non

Si non, précisez :

2. Le GMP a-t-il identifié des faiblesses dans les systèmes d'audit et d'assurance, au sein du gouvernement et/ou de l'industrie ? Si oui, le GMP a-t-il formulé des recommandations pour renforcer ce travail ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez :

3. Le GMP a-t-il examiné si les rapports d'audit existants sur les entités publiques et/ou l'industrie sont accessibles au public ? Si oui, le GMP a-t-il formulé des recommandations visant à améliorer l'accès à ces rapports ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, précisez :

4. La déclaration ITIE et le suivi de la mise en œuvre ont-ils entraîné des améliorations de la qualité des données que le GMP souhaiterait mettre en évidence ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

Conclusion

Sur la base de l'examen des aspects techniques et de l'objectif, quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0) ☐ faible (25) ☐ limité (50) ☐ bon (70) ☒ très bon (90) ☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Expliquez

IV. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.9.c – Procédure assurant la qualité et l'assurance des données Exigé	La méthodologie adoptée pour le rapprochement est décrite aux sections 3.2 et 5.1, qui établissent un lien entre la présentation de l'information et l'opinion de l'auditeur.
4.9.c – Écart par rapport aux procédures standards Exigé	NA
4.9.a – Examen et évaluation des mécanismes d'audit et d'assurance pour les recettes publiques et les paiements des entreprises Exigé	Le Rapport ITIE (p.15-16) inclut l'évaluation de l'AI selon laquelle les données sur les revenus gouvernementaux contenues dans le rapport sont complètes et fiables. L'AI présente également les limites de leur évaluation dans les tableaux 8 et 9. Le tableau 5 de la section 2.3 présente l'objectif de couverture de rapprochement à la lumière de la décision du

	<i>Groupe multipartite sur l'importance relative (100 %). Le tableau 6 présente la couverture finale du rapprochement à la lumière des omissions de déclaration (82,99 %)</i>
4.9.b – Les divulgations du gouvernement (Exigence 4) font l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales Attendu	<i>Oui la section 4.7 décrit les procédures légales de contrôle et d'assurance applicables aux entreprises extractives ou aux entités publiques.</i>
4.9.b – Les divulgations des entreprises (Exigence 4) font l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales Attendu	<i>La section 4.7 décrit les procédures légales de contrôle et d'assurance applicables aux entreprises extractives ou aux entités publiques.</i>
4.9.c – Procédure pour la fiabilité des données hors recettes Encouragé	
Sur les divulgations systématiques des rapports d'audit et d'assurance (gouvernement et entreprises)	
Sur la ponctualité des rapports d'audit et d'assurance (gouvernement et entreprises)	
Objectif sous-jacent	
Autres observations	

Exigence 4.10 Coûts des projets

I. Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Notes d'orientation :

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

	Question	Réponse
Entités gouvernementales chargées de la supervision des contrôles fiscaux et des contrôles des coûts (4.10.a et b)	Quelle ou quelles entités gouvernementales sont responsables des rapports d'audit sur les coûts des projets et des rapports d'audit fiscal ?	Le Ministère de l'Economie et des Finances/Direction Générale des Impôts

Exigences techniques

Exigé 4.10.a – Politiques et pratiques du gouvernement en matière de risques de perte de recettes.

Disponibilité

Les informations sur les politiques du gouvernement, y compris les lois, les réglementations et les politiques, visant à assurer un suivi et une gestion des risques de perte de recettes sont-elles disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Il n'existe aucune politique, qu'il s'agisse de lois, de réglementations ou de politiques, visant à assurer un suivi et une gestion des recettes

Si oui, où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir l'url

et / ou

Rapports ITIE : Rapport ITIE (année et page)

Les informations sur les pratiques des gouvernements en matière de suivi et de gestion des risques de perte de recettes sont-elles disponibles ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Le gouvernement n'effectue pas de suivi et ne gère pas les risques de perte de recettes

Si oui, où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Cela inclut-il les actions entreprises en vue d'assurer un suivi des coûts ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles les informations sur les politiques du gouvernement visant à assurer un suivi et une gestion des risques de perte de recettes comme incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les raisons à ces préoccupations et à l'omission d'informations.
Le Bureau de Contrôle de Qualité et de la quantité « BCQ » vient d'être créé au MMG.

Vous-même ou d'autres parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) avez-vous des préoccupations concernant les politiques du gouvernement visant à assurer un suivi et une gestion des risques de perte de recettes qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez les raisons à ces préoccupations et à l'omission d'informations.
Précisez :

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

☒ Oui ☐ Non

Les prochains Rapports ITIE prendront en compte les données du BCQ

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations.

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de la fiabilité des informations sur les politiques et les pratiques en matière de suivi des coûts et des recettes ?

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Attendu	4.10.b – Rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux
Disponibilité	Les rapports finaux d'audit fiscal et d'audit des coûts sont-ils disponibles ? ☒ Oui ☐ Non ☒ Le gouvernement n'entreprend pas d'audit fiscal ni d'audit des coûts Si la réponse est non, des résumés de ces rapports sont-ils disponibles ? ☒ Oui ☐ Non Cela inclut-il : - les coûts considérés comme non recouvrables ☐ Oui ☐ Non - les coûts considérés comme non déductibles

☐ Oui ☐ Non

- Toute recette supplémentaire à percevoir en conséquence

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux ?

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et/ ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

S'il n'y a ni divulgation publique des rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux, ni résumés, le GMP a-t-il discuté de la possibilité de rendre ces informations accessibles ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, indiquer un lien le confirmant (peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles les informations sur les rapports finaux d'audit fiscal et d'audit des coûts comme incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez :

Si « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

☐ Oui ☒ Non

Expliquez ou fournissez un lien vers l'explication (s'il s'agit d'un rapport, etc.) :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des audits fiscaux et de coûts

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

4.10.c – Divulgations des coûts

Disponibilité

Les données sur les coûts sont-elles disponibles ?

☒ Oui ☐ Non

Les données sont-elles ventilées :

- par projet:
☒ Oui ☐ Non
- par type de coûts (dépenses de fonctionnement/d'investissement) :
☐ Oui ☐ Non

Les dépenses de fonctionnement déclarées au cours de l'année de référence comprennent-elles l'amortissement ou la dépréciation des coûts encourus au cours des années précédentes ?

☐ Oui ☐ Non

Les informations sur les coûts incluent-elles les coûts encourus depuis le début du projet ?

☐ Oui ☐ Non

Où peut-on trouver les divulgations ?

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles que les divulgations des coûts sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

☐ Oui ☐ Non

Précisez :

Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

☐ Oui ☐ Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des coûts :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'accroître la compréhension publique des coûts d'exploration et de production dans le secteur extractif d'un pays et des politiques et pratiques du gouvernement en matière de suivi des coûts des entreprises.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que les données sur les coûts des projets sont complètes et accessibles, permettant au public de comprendre comment ces coûts influencent les flux globaux de recettes provenant des ressources naturelles ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez :

2. Le GMP considère-t-il que les informations disponibles sur les politiques et pratiques gouvernementales relatives aux risques de perte de recettes sont expliquées de manière accessible, permettant au public de comprendre comment ces risques sont gérés ?

☐ Oui ☒ Non

Précisez :

3. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez comment le GMP a exploité les données ou les processus de l'ITIE pour répondre à ces défis :

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

☐ Oui ☒ Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur les coûts des projets ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des **Exigences techniques** et de l'**objectif**, quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

☐ très faible (0)
 ☐ faible (25)
 ☐ limité (50)
 ☒ bon (70)
 ☐ très bon (90)
 ☐ exceptionnel (100)

Ou

☐ non applicable

Expliquez

IV. Retour du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

4.10.a – Politiques et pratiques du gouvernement en matière de risques de perte de recettes, y compris l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité Exigé	La section 4.10.1 de l'ITIE met en évidence les dispositions pertinentes du Code minier et du Code pétrolier concernant les politiques gouvernementales de surveillance des coûts des projets. Cependant, aucune information ne semble être disponible sur la fréquence, le cadre de référence ou l'efficacité des audits de contrôle des coûts
4.10.b – Divulcation des rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux, y compris l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité Attendu	Il n'y a pas eu de divulgation des rapports d'audit des coûts ou des contrôles fiscaux
4.10.c – Coûts déclarés et ventilation, y compris l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité Encouragé	
Objectif sous-jacent	
Pertinence des données au niveau du projet lorsqu'elles sont	

liées aux questions/réformes en cours dans le pays	
Sur la disponibilité des divulgations systématiques	
Sur la ponctualité des divulgations	
Sur le format (ouvert ou non) des divulgations	
Sur l'utilisation des données	
Autres observations	

Pour la Validation : signature du GMP

Veuillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collègue. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

Nom	Pour :	Adresse mail ou numéro de téléphone
Aboubacar Kourouma	le gouvernement +224 620 Tel: 4284 85	sg.mines@gouvernement.gn
Chaikou Yaya DIALLO	les entreprises	cydiallo@chambredesminesgn.com
	la société civile	

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

28/10/2025



*** Fin du formulaire

Pour la Validation : signature du GMP

Veuillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collège. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

Nom	Pour :	Adresse mail ou numéro de téléphone
Ayouba Kourouma	le gouvernement	ss. mene) @gouvernement.gov.gn +224 620 428485
	les entreprises	
Fatoumata Kante	la société civile	citamoutafikante@gmail.com 621175015



Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire